

Bilan du pvl en matière de politique sociale et de la santé

Politique de la santé

18.4096 Motion CSSS-N **Assurance-maladie. Fixer la franchise à 500 francs**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20184096>

La motion charge le Conseil fédéral d'augmenter la franchise minimale de 300 à 500 francs dans l'assurance-maladie.

➔ **Le pvl a voté à l'unanimité en faveur de la motion.**

18.036 Objet du Conseil fédéral **LAMal. Adaptation des franchises à l'évolution des coûts**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180036>

Le projet prévoyait une adaptation automatique des franchises de l'assurance-maladie obligatoire à l'évolution des coûts de la santé.

➔ **Le pvl a voté à l'unanimité en faveur du projet.**

15.468 Initiative parlementaire **LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20150468>

Le projet prévoyait de contraindre les assuré-e-s à rester dans leur franchise pour une durée de trois ans s'ils optent pour une franchise autre que la franchise ordinaire. Dans les faits, cela reviendrait à obliger les assuré-e-s à rester lié-e-s à leur caisse durant cette période.

➔ **Le pvl a dans un premier temps soutenu ces contrats léonins.**

09.528 Initiative parlementaire Humbel **Financement moniste des prestations de soins**

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20090528>

Le projet de la commission vise à introduire un financement uniforme du système de santé. Les prestations stationnaires et ambulatoires seraient ainsi financées selon les mêmes modalités. Les cantons verseraient une part fixe des coûts aux caisses-maladie et ces dernières assumeraient le reste. Actuellement, les cantons ne co-financent que les prestations stationnaires. Les primes financent l'entier des prestations ambulatoires. Toutefois, la révision aurait des effets collatéraux : les hôpitaux conventionnés recevraient davantage de moyens de l'assurance de base et parallèlement, les assurances complémentaires devraient payer moins. D'autre part, les cantons auraient moins de légitimité démocratique pour la gestion, notamment, de la planification hospitalière.

➔ **Le pvl a soutenu le projet dans la consultation.**

16.065 Objet du Conseil fédéral **LPC. Modification (Réforme des PC)**

Dans le cadre de la réforme des PC, il a été question de désengager partiellement la Confédération du financement des réductions individuelles de primes (RIP). Aujourd'hui, elle paie un montant correspondant à 7.5 % des coûts bruts de l'assurance-maladie. Ce montant est distribué aux cantons. La proposition consistait à abaisser cette contribution à 7.3 % des coûts bruts. L'argument principal consistait à souligner le fait que les cantons feraient des économies si bien qu'ils pourraient compenser la baisse de la contribution. Mais dans les faits, il s'agissait d'un affaiblissement du

financement puisque les cantons n'ont pas une part fixe de financement :
https://www.parlament.ch/poly/Abstimmung/50/out/vote_50_16819.pdf

➔ **Le pvl a soutenu à l'unanimité le démantèlement des RIP.**

18.047 Objet du Conseil fédéral **LAMal. Admission des fournisseurs de prestations**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180047>

Le projet vise à renforcer les instruments des cantons pour mieux piloter l'offre de soins dans le domaine ambulatoire. Il prévoit notamment la possibilité pour les cantons de geler toute nouvelle admission de nouveaux cabinets médicaux afin de mieux contrôler l'augmentation des coûts. Une des propositions de la majorité bourgeoise souhaite assouplir l'obligation de contracter. Cela veut dire que les caisses auraient la possibilité de restreindre la liberté de choix des médecins.

➔ **Le pvl a soutenu la levée de l'obligation de contracter à l'unanimité. Cf. aussi Mo. 13.3265 Stahl:**
<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20133265>

17.480 Initiative parlementaire **Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170480>

L'initiative parlementaire veut introduire une taxe de 50 francs à payer sur place à chaque fois que les patient-e-s se rendent aux urgences. Cela devrait soi-disant permettre de lutter contre les cas bénins. Dans les faits, cela ferait exploser les coûts administratifs puisqu'il faudrait à chaque fois définir si le cas est bel et bien une urgence ou pas. En cas d'urgence effective, la taxe ne devrait ainsi pas être payée.

Politique sociale

17.521 Initiative parlementaire **Pour une flexibilisation des rentes LPP**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170521>

L'initiative parlementaire souhaite pouvoir adapter les rentes de la prévoyance vieillesse de la partie surobligatoire en fonction de la situation financière des caisses et des marchés financiers. Par conséquent, les assuré-e-s ne bénéficieraient plus de la sécurité juridique et de rentes sûres.

14.088 Objet du Conseil fédéral **Prévoyance vieillesse 2020. Réforme**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20140088>

Le projet prévoyait notamment les éléments suivants :

1. Augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans.

➔ **Le pvl a soutenu l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à l'unanimité.**

2. Introduction d'un mécanisme d'intervention : celui-ci prévoyait une augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67 ans lorsque le fonds AVS descendait en dessous d'un certain seuil.

➔ **Le pvl a soutenu à l'unanimité le mécanisme d'intervention, donc une augmentation automatique de l'âge de la retraite pour toutes et tous à 67 ans.**

3. Mécanisme d'intervention (variante Weibel) : ce mécanisme d'intervention prévoyait, lorsque le fonds AVS descendait en dessous d'un certain seuil, que les rentes AVS fussent réduites.

➔ **Le pvl a soutenu les coupes automatiques dans les rentes en cours à l'unanimité.**

4. La majorité de droite du Parlement souhaitait abolir les rentes pour enfant de l'AVS. Ces rentes sont versées à des retraités AVS lorsqu'ils ont un enfant à charge.

➔ **Le pvl a soutenu à l'unanimité l'abolition des rentes pour enfant de l'AVS.**

5. Démantèlement dans les rentes de veuve : il s'agissait ici d'abaisser le montant des rentes de veuve de 80 à 60 % de la rente AVS. D'autre part, la droite voulait limiter le droit aux personnes ayant des enfants ou des jeunes en formation.

➔ **Le pvl a soutenu à l'unanimité le démantèlement des rentes de veuve.**

6. Les assureurs-vie actifs dans la LPP peuvent empocher 10 % au maximum du résultat d'exploitation à titre de profits (= « legal quote »). Ainsi, ces 10 % sont prélevés sur l'argent payé par les assuré-e-s pour assurer leur retraite LPP. Le Conseil fédéral proposait d'abaisser cette quote-part de 10 à 8 %. La droite a rejeté cette réduction.

➔ **Le pvl a rejeté à l'unanimité la baisse de la quote-part.**

7. Pour renforcer la transparence du 2e pilier, le Conseil fédéral souhaitait limiter le montant des primes de risques. Ces dernières ont été systématiquement deux fois supérieures aux prestations effectivement versées. Cela rapporte chaque année plusieurs millions aux assureurs.

➔ **Le pvl a rejeté à l'unanimité les mesures contre les primes de risques abusives.**

18.031 Objet du Conseil fédéral **Projet fiscal 17**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20180031>

Le volet AVS du projet de réforme fiscal prévoit un renflouement financier de l'AVS de 2 milliards de francs par année dès l'entrée en vigueur de la réforme. Cela doit offrir à l'AVS un bol d'air et permettre d'aborder la prochaine réforme de l'AVS plus sereinement.

➔ **Le pvl a rejeté la RFFA au vote final et s'est ainsi opposé au financement supplémentaire dans l'AVS.**

17.022 Objet du Conseil fédéral **LAI. Modification (Développement continu de l'AI)**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20170022>

Dans le cadre de la révision de l'AI en cours de traitement, la majorité de droite a modifié la dénomination des rentes pour enfant de l'AI par « allocation parentale ». Cela modifie l'essence même de la définition, car la rente pour enfant constitue un risque assuré pour couvrir les besoins des enfants, alors que l'allocation s'apparente à une somme que l'on veut bien accorder à des parents à l'AI. Cela rendrait des coupes dans les budgets plus légitimes.

➔ **Le pvl a soutenu le remplacement du terme « rente pour enfant » par « allocation parentale ». Ainsi il souhaite créer une marge de manœuvre pour procéder à des coupes.**

La majorité de droite a décidé d'abaisser le montant de la rente pour enfant de 40 à 30 % du parent bénéficiant d'une rente AI.

➔ **Une partie du pvl a soutenu le démantèlement des rentes pour enfant.**

16.479 Initiative parlementaire **CSSS-E Base légale pour la surveillance des assurés**

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20160479>

Le projet de base légale pour la surveillance des assuré-e-s était disproportionné dans le sens où il offrait aux détectives privés davantage de compétences qu'à la police et où ses dispositions étaient floues quant à la mise en œuvre concrète, laissant ainsi une marge de manœuvre aux détectives beaucoup trop grande pour surveiller les assuré-e-s au moindre soupçon.

➔ **Le pvl a soutenu la base légale pour la surveillance des assuré-e-s.**

Berne, le 6 juin 2019